

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le six octobre à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Nathalie LE GOFF arrive à 19h20.

Absent excusé ayant donné procuration :

Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC

Date de convocation : 2 octobre 2026

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Xavier HENNEQUIN est nommé secrétaire de séance.

**2026-61/ PARTICIPATION POUR L'HEBERGEMENT DES RENFORTS
SAISONNIERS DE LA GENDARMERIE**

Monsieur Johny MEUR, premier adjoint présente le dossier.

Le Conseil Municipal de Loctudy a approuvé la signature d'une convention tripartite avec la Région de gendarmerie de Bretagne et l'association Klaxon Rouge pour l'accueil des renforts de la gendarmerie pendant la saison estivale.

En 2026, la commune de Loctudy a reconduit cette convention qui prévoit la mise à disposition par Klaxon Rouge de pavillons situés sur le domaine du Dourdy permettant l'accueil du personnel de la gendarmerie en renfort saisonnier.

Cette convention est consentie du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

Une prise en charge collective du coût de l'hébergement de ces renforts de gendarmerie est prévue par les 12 communes membres de la communauté des communes du Pays Bigouden Sud.

La répartition de ces dépenses est calculée sur les critères de la population DGF, notre contribution s'élève à 59.01 € sur les 1800 € de frais totaux d'hébergement, selon le tableau ci-dessous :

Commune	Population DGF 2025	Montant Prévisionnel
COMBRIT	5 557	202.31 €
GUILVINEC	3 854	140.31 €
ILE TUDY	1 774	64.58 €
LOCTUDY	6 199	225.68 €
PENMARC'H - ST GUENOLE	7 425	270.32 €
PLOBANNALEC LESCONIL	4 722	171.91 €
PLOMEUR	4 251	154.76 €
PONT-L'ABBE	9 323	339.42 €
ST JEAN TROLIMON	1 089	39.65 €
TREFFIAGAT	3 186	115.99 €
TREGUENNEC	441	16.06 €
TREMEOC	1 621	59.01 €
TOTAL	49 442	1 800.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **D'approuver la répartition aux frais d'hébergement des personnels de la gendarmerie en renfort saisonnier**
- **D'autoriser Madame la Maire à verser à la commune de Loctudy cette participation de 59.01 €**

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 9 octobre 2026*

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

